

# BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

Hydiac n° Existence : 53 35 509 12935. N° Siret : 752 101 790 000 34

## FORMATION CERTIBIOCIDÉ

les 25, 26 et 27 février 2019 à Rennes

Retour : par email : [administration@hydiac.com](mailto:administration@hydiac.com)

Par courrier : HYDIAC, 4 bis rue du Bignon, B2 - 35000 RENNES

Renseignements : Tél – 02.99.22.05.69 L'adresse de la formation : HYDIAC, 4 bis rue du Bignon, B2 - 35000 RENNES

### PARTICIPANT

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

Responsable de formation ou personne chargée du suivi de dossier :

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

### ENTREPRISE

Société : .....

Adresse :  
.....

Code postal : .....

Code NAF : ..... Tél : .....

Effectif : ..... N° SIRET : .....

### REGLEMENT ET DOCUMENTS LEGAUX

**Les frais sont pris en charge par votre société**

Correspondant aux frais d'animation, d'enseignement, de documentation. L'hébergement et le repas du midi sont à vos soins.

Ci-joint un chèque à l'ordre de « HYDIAC » de :  
**900€ Net/personne pour les 3 jours soit 21 h 00**

**Règlement à réception de facture**

**Le règlement est pris en charge par votre fond de financement OPCALIA (remise de 6,67%) soit 840€ Net**

Merci de renseigner les champs suivants :

OPCA : .....

Adresse

.....  
.....  
.....

Ville : .....

Code postal : .....

Tél. : .....

Email : .....

Votre n° d'adhérent : .....

Date d'envoi de la prise en charge : .....

.

N° de dossier : .....

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur vous est adressée.

Un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise est à nous retourner avant la formation.

La facture est adressée à l'issue du stage accompagnée de l'attestation de présence et du programme du stage.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise :

La signature de ce bulletin implique l'acceptation des conditions de vente suivantes :

Toute inscription annulée dans les 10 jours ouvrés précédant le début du stage donnera lieu à une facturation partielle du stage. HYDIAC se réserve le droit d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant au plus tard une semaine avant le début de la formation.